

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la Convocation : 29/03/2023
Date d'affichage : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- - Laure DUCHAMP- David MAGNET- - Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- - Christophe GRANGER- Jean GRANGER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Joël MALIGNIER

Excusés : Alexandra CHABANIS-(pouvoir donné à Mylène DELORME) - Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - Véronique AUGIZEAU- GAUTHIER Laurent

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-030: Adoption du budget primitif 2023 de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

VU la délibération n°2023- 020 en date du 21 mars 2023 adoptant le compte administratif 2022,

VU l'avis de la « Toutes Commissions » réunie le 28 mars 2023,

VU la délibération n°2023-029 en date du 04 avril 2023 décidant de l'affectation des résultats 2022,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget communal de l'exercice 2023 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif communal pour l'exercice 2023 tel que présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif communal de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses (€)	2 162 521, 13	1 699 784, 24	3 862 305, 37
Recettes (€)	2 162 521, 13	1 699 784, 24	3 862 305, 37

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mylène DELORME

Yves COURBIS,

Secrétaire de séance

Maire

